



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2024-D-DGS-002

DECISION
CONTRAT COMMUNE DE CAROMB/COSOLUCE
ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS
AVENANT N°1

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision n°2022/D/DGS/02 du 24 Janvier 2022, relative au contrat d'abonnement de la commune de Caromb aux progiciels de la gamme Coloris de la Société Cosoluce,

CONSIDERANT la nécessité de développer l'accès à un coffre-fort numérique pour la sécurisation des documents des agents et de faciliter la gestion des carrières des agents,

CONSIDERANT la proposition de la Société Cosoluce,

DECIDE

Article 1 : de signer avec la Société Cosoluce, sise 20 Rue Johannes Kepler – 64000 PAU, un avenant n°1 au contrat initial d'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris : Electra (gestion des élections) et Parme (gestion des paies des agents), signé en janvier 2022 pour une durée de 3 ans ;

Article 2 : d'accepter les termes de cet avenant et de le signer, tel que joint en annexe à la présente décision,

Article 3 : Madame le Maire de Caromb et Madame La Directrice Générale des Services sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 – La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 4 Janvier 2024



Le Maire,
Valérie MICHELIER



Avenant au contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS

CR69-2201-1283/1

L'ÉDITEUR Société COSOLUCE® 20 Rue Johannes Kepler 64000 PAU	LE CLIENT Réf client : 7123 Code SIRET : 21840030700011 Commune de CAROMB 141, avenue du Grand-Jardin 84330 CAROMB
---	---

Cet avenant modifie les conditions prévues aux paragraphes « 1 – Objet du présent contrat » et « 8. TARIF » n°CR69-2201-1283 entre le CLIENT et l'ÉDITEUR, comme suit :

Liste des progiciels mis à disposition selon l'annexe du contrat n°CR69-2201-1283:

Progiciels COLORIS
PARME® : Gestion des paies des agents de droit public, suivi des dossiers de carrière des agents
ELECTRA® : Gestion des élections

Liste des progiciels mis à disposition selon le présent avenant CR69-2201-1283/1:

Progiciels COLORIS	Montant Unitaire annuel en € HT (tarif de l'année 2023)	Qté	Montant Total annuel en € HT (tarif de l'année 2024)
PARME® : Gestion des paies des agents de droit public, suivi des dossiers de carrière des agents	1286,70	1	1286,70
ELECTRA® : Gestion des élections	1286,70	1	1286,70
Connecteur API coffre-fort Agent Paie Cosoluce	80,88	1	80,88
Pack Tangara +	1347,97	1	1347,97

8 - Tarif

Le montant annuel sera facturé au CLIENT en décembre de chaque année pour l'année suivante et revu à la hausse, conformément à la clause de révision ci-dessous :

$$P_n = P_{n-1} * (ING_n / ING_{n-1}) \text{ où :}$$

P_n = tarif révisé le mois de décembre précédent chaque nouvel exercice

P_{n-1} = tarif de l'exercice précédent

ING_{n-1} = valeur du dernier indice INGENIERIE de référence (Juillet) de l'exercice précédent

ING_n = dernière valeur connue de l'indice INGENIERIE de référence (Juillet) lors de la période de révision du tarif.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Pour le CLIENT

Fait à CAROMB le

M. Valérie NICHELIER

Fonction : Maire

Signature de l'ordonnateur

précédée de la mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé
Le Maire

Pour l'ÉDITEUR

Fait à PAU le 11/12/2023

Mr Laurent SALVATORE

Directeur Général

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »



Valérie NICHELIER

SA - 084-218400307-20240104-2024DDGS002-CC
 05/01/2024 10:00:00
 084-218400307-20240104-2024DDGS002-CC
 05/01/2024 10:00:00